



Groupe de Gauche et Apparentés du Conseil Général de la Haute-Saône

Les news de Gauche 70

*L'infolettre des élus de gauche et apparentés
Du Conseil général de la Haute-Saône*

Janvier 2013

Editorial :

En cette période de début d'année, je tiens à vous adresser, au nom de l'ensemble des élus du groupe de gauche et apparentés du Conseil général de la Haute-Saône, tous mes vœux de bonheur, de santé, de réussite professionnelle et personnelle pour cette nouvelle année 2013. Puisse-t-elle vous apporter, ainsi qu'à votre famille et vos proches, la réalisation de vos souhaits.

Que 2013 soit l'année de toutes les solidarités et du dynamisme, tourné vers l'avenir, par des politiques publiques justes et efficaces pour nos territoires, au service des Hauts-Saônois.

Michel WEYERMANN
Président de Gauche 70

Calendrier des réunions publiques du Conseil général :

Le calendrier de l'année 2013 est d'ores et déjà fixé. Vous trouverez, ci-dessous, les dates de nos prochaines rencontres pour le premier trimestre. Je vous invite à venir assister à l'une de nos séances de débat ou de questions d'actualité.

- 4 février 2013 : 14h15 : séance de débat, suivi de la commission permanente du Conseil général. Le thème choisi par le groupe de gauche pour le débat est le suivant : « **Haute-Saône 2020 : quels objectifs et quelle stratégie ?** ».
- 18 février 2013 : 14h15 : subventions aux associations
- 25 mars 2013 : 14h15 : questions d'actualité, suivi de la commission permanente du Conseil général.
- 29 mars 2013 : 10h : séance de vote des taux.

Réforme électorale : vers les futurs conseillers départementaux

Comme s'y était engagé le Président de la République, le gouvernement a d'ores et déjà transmis au Parlement deux projets de loi entérinant notamment la disparition du conseiller territorial et le report d'un an, en mars 2015, des élections départementales et régionales.

Lors du prochain renouvellement des conseillers départementaux, un nouveau mode de scrutin fera son apparition : le scrutin binominal. Deux conseillers seront ainsi élus dans chaque canton, au scrutin majoritaire à deux tours. Les candidats se présenteront par deux, avec obligatoirement un homme et une femme.

La carte des cantons sera également revue pour une meilleure répartition démographique et pour ne pas doubler le nombre d'élus siégeant dans les conseils départementaux.

En effet, de fortes disparités existent au sein même de notre territoire. Un exemple est pour le moins parlant : à Vitrey, une voix de Conseiller général représente actuellement 2 118 habitants, tandis qu'à Vesoul Ouest, la Conseillère générale représente 17 700 habitants !

Ces dispositifs permettront à la fois de conserver l'ancrage territorial des nouveaux conseillers, et de renforcer la représentation des femmes au sein des assemblées départementales.

Des explications complémentaires vous seront données dans les prochains numéros, à fur et à mesure de l'avancée des travaux parlementaires.